

DEPARTEMENT DE LA SARTHE - Arrondissement de La Flèche - Canton de la Suze
Commune de LOUPLANDE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	= 15
15/04/2025	15/04/2025	Présents à l'ouverture de la séance	= 12
		Votants la présente délibération	= 14

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi vingt-deux avril à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Noël TELLIER, Maire de LOUPLANDE.

Etaient présents : Noël TELLIER, Dominique LELOUP, Claudette GARNIER, Lionel HUBERT, Catherine BAZOGE, Gilles BELLAND, Eliane LEVEILLÉ, Lynda LAFOND, Gaël PELTIOT, Suzy DIEUL, Séverine NICAISE, Rénald FRAIPONT,

Absent excusé : Alain LORIOT (pouvoir donné à Lionel HUBERT), Ludivine CHEVALIER (pouvoir donné à Lynda LAFOND)

Absent non excusé : Rémi METIVIER

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique LELOUP

Formant la majorité des membres en exercice

Délibération N° 22.04.2025-3

▪ 3°) **Renouvellement de l'adhésion au service de conseil en énergie partagé (CEP) du Pays Vallée de La Sarthe :**

Le Pays Vallée de La Sarthe nous propose de renouveler notre adhésion concernant son service de conseil en énergie qui fonctionne depuis 2012 ans.

Ce service permet aux collectivités adhérentes d'être accompagnées pour optimiser les consommations énergétiques et mener à bien des projets de construction, de rénovation ou de production d'énergies renouvelables.

Le coût de l'adhésion est de 1 € par an et par habitant (pour exemple : données INSEE 2025 : 1496 habitants)

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité, décide de renouveler cette convention avec le Pays Vallée de la Sarthe.

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de la réception en Préfecture le
et de l'affichage en lieu public le 25 avril 2025

pour copie conforme
Louplande, le 25 avril 2025
Suivent les signatures au registre

Le Maire,



Pour l'autorité compétente par délégation

Réception par le préfet : 30/06/2025
Affichage : 30/06/2025

Accusé certifié exécutoire

072-217201698-20250422-22042025-3-DE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur